

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 Mars 2020 faisant apparaître un total bilan de 543 032,000 Dinars et un actif net de 526 329,624 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2020, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Au 31 Mars 2020, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 29 janvier 2020. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 27 avril 2020
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	384 164,619	513 386,467	398 074,449
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		334 160,673	450 116,721	338 790,796
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		24 526,806	31 309,923	31 461,125
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		25 477,140	31 959,823	27 822,528
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	158 867,381	229 206,650	146 144,208
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		140 018,655	229 070,383	146 066,397
AC2-B	DISPONIBILITES		18 848,726	136,267	77,811
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	5 225,907	56 347,736
TOTAL ACTIF			543 032,000	747 819,024	600 566,393
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	982,385	1 347,691	1 067,821
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15 719,991	11 776,652	19 646,565
TOTAL PASSIF			16 702,376	13 124,343	20 714,386
ACTIF NET			526 329,624	734 694,681	579 852,007
CP1	CAPITAL	CP1	536 314,565	749 690,797	584 795,880
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-9 984,941	-14 996,116	-4 943,873
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-5 156,867	-5 428,239	-5 871,116
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		72,867	172,581	927,243
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-4 943,873	-9 811,635	-
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		42,932	71,177	-
ACTIF NET			526 329,624	734 694,681	579 852,007
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			543 032,000	747 819,024	600 566,393

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2020 au 31/03/2020	01/01/2019 au 31/03/2019	01/01/2019 au 31/12/2019
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	322,651	359,998	17 005,928
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	15 429,940
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		322,651	359,998	1 575,988
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 210,529	2 983,515	11 524,293
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		2 210,529	2 983,515	11 524,293
REVENUS DES PLACEMENTS			2 533,180	3 343,513	28 530,221
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 028,067	-4 102,663	-15 265,117
REVENU NET DES PLACEMENTS			-494,887	-759,150	13 265,104
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 661,980	-4 669,089	-19 136,220
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 156,867	-5 428,239	-5 871,116
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		72,867	172,581	927,243
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-5 084,000	-5 255,658	-4 943,873
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-72,867	-172,581	-927,243
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-53 284,704	-19 646,455	-29 453,268
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		11 738,487	3 306,623	-10 888,900
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 595,700	-341,536	-1 927,260
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-48 298,784	-22 109,607	-48 140,544

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/01/2020	Période du 01/01/2019	Période du 01/01/2019
		au	au	au
		31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-48 298,784	-22 109,607	-48 140,544
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 156,867	-5 428,239	-5 871,116
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-53 284,704	-19 646,455	-29 453,268
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	11 738,487	3 306,623	-10 888,900
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 595,700	-341,536	-1 927,260
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5 223,599	-4 648,111	-133 459,848
	SOUSCRIPTIONS	431 325,384	238 616,121	1 338 369,031
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	387 600,000	196 100,000	1 149 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	44 522,392	40 922,136	181 887,768
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	373,226	2 059,714	12 071,546
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-1 170,234	-465,729	-4 890,283
	RACHATS	-436 548,983	-243 264,232	-1 471 828,879
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-392 100,000	-200 700,000	-1 265 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-45 314,525	-41 094,512	-199 157,515
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-377,559	-2 108,030	-13 288,890
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	1 243,101	638,310	5 817,526
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-53 522,383	-26 757,718	-181 600,392
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	579 852,007	761 452,399	761 452,399
AN4-B	FIN DE PERIODE	526 329,624	734 694,681	579 852,007
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 182	6 341	6 341
AN5-B	FIN DE PERIODE	5 137	6 295	5 182
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE	111,897	120,083	120,083
B-	FIN DE PERIODE	102,458	116,710	111,897
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-33,93%	-11,39%	-6,82%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/03/2020

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.03.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.03.2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.03.2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COÛT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2020	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		387,200.276	334,160.673	63.49
ARTES	850	5,540.062	4,081.700	0.78
ASSAD	650	4,737.500	3,835.000	0.73
ATTIJARI BANK	1,100	31,035.000	30,343.500	5.77
BT	515	3,997.828	3,908.335	0.74
CARTHAGE CEMENT	6,202	7,498.218	7,008.260	1.33
CITY CARS	580	5,192.509	4,350.000	0.83
DELICE HOLDING	1,650	24,852.971	18,946.950	3.60
EURO-CYCLES	700	13,226.689	10,290.700	1.96
I.C.F	110	13,429.433	7,684.050	1.46
MAGASIN GENERAL	160	5,486.685	4,656.000	0.88
MONOPRIX	550	5,847.880	4,119.500	0.78
MPBS	335	1,484.050	1,434.135	0.27
ONE TECH HOLDING	2,300	33,399.467	27,324.000	5.19
PGH	1,605	18,513.625	20,295.225	3.86
S.A.H TUNISIE	2,650	31,209.991	24,056.700	4.57
S.A.M	1,052	4,104.015	4,239.560	0.81
SFBT	1,800	31,963.751	32,976.000	6.27
SOMOCER	4,700	5,103.071	3,431.000	0.65
SOTIPAPIER	5,100	32,718.787	31,548.600	5.99
SOTRAPIL	760	10,428.891	8,204.200	1.56
SOTUVER	2,300	17,837.640	14,122.000	2.68
TELNET HOLDING	860	7,904.142	6,001.080	1.14
TL	1,000	11,360.080	9,035.000	1.72
TPR	5,162	22,801.023	19,971.778	3.79
UIB	900	20,972.816	16,128.000	3.06
UNIMED	1,800	16,554.152	16,169.400	3.07
AC1-B Emprunts d'État		23,076.000	24,526.806	4.66
BTA 6% AVRIL 2024	24	23,076.000	24,202.750	4.60
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)			324.056	0.06
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		25,476.342	25,477.140	4.84
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	195	25,476.342	25,477.140	4.84
Total portefeuille titres		435,752.618	384,164.619	72.99

- (1) Ce montant s'élevant au 31/03/2020 à **324.056 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **322.651 dinars** du 01.01.2020 au 31.03.2020, contre **359.998 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	31.12.2019
Revenus des actions	0.000	0.000	15,429.940
Revenus des emprunts d'État	322.651	359.998	1,575.988
Total	322.651	359.998	17,005.928

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2020, à **140,018.655 dinars**, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% Actif net
BTC 52S-02/06/2020	8.40	39	35,993.355	37,953.748	7.21
BTC 52S-02/03/2021	8.18	110	101,447.991	102,064.907	19.39
Total			137,441.346	140,018.655	26.60

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2020, à **18,848.726 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2020 au 31.03.2020, à **2,210.529 dinars**, contre **2,983.515 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	31.12.2019
Revenus des Bons du Trésor à court terme	2,210.529	2,983.515	11,524.293
Total	2,210.529	2,983.515	11,524.293

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.01.2020 au 31.03.2020 s'élèvent, à **3,028.067 dinars**, contre **4,102.663 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019, et se détaillent ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	2,859.836	3,874.732	14,417.041
Rémunération du dépositaire	168.231	227.931	848.076
Total	3,028.067	4,102.663	15,265.117

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2020 au 31.03.2020 à **4,661.980 dinars**, contre **4,669.089 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	31.12.2019
Redevance CMF	141.348	191.514	712.583
Impôts et Taxes	6.332	8.445	63.696
Rémunération CAC	541.618	1,242.720	2,940.752
Jetons de présence	1,491.763	1,479.420	5,999.870
Publicité et Publications	2,232.307	1,416.690	8,332.729
Charges Diverses	248.612	330.300	1,086.590
Total	4,661.980	4,669.089	19,136.220

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31.03.2020 contre **5,225.907 dinars** au 31.03.2019 :

Désignation	31.03.2020	31.03.2019	31.12.2019
Somme à l'encaissement / Vente de titres	0.000	5,225.907	56,347.736
Total	0.000	5,225.907	56,347.736

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2020 à **16,702.376 Dinars** contre **13,124.343 Dinars** au 31.03.2019 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2020	31.03.2019	31.12.2019
PA1	Opérateurs créditeurs	982.385	1,347.691	1,067.821
PA2	Autres créditeurs divers	15,719.991	11,776.652	19,646.565
Total		16,702.376	13,124.343	20,714.386

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2020 à **982.385 dinars** contre **1,347.691 dinars** au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

Opérateurs créditeurs	31.03.2020	31.03.2019	31.12.2019
Gestionnaire	927.804	1,272.819	1,008.494
Dépositaire	54.581	74.872	59.327
Total	982.385	1,347.691	1,067.821

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2020 à **15,719.991 dinars** contre **11,776.652 dinars** au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	31.03.2020	31.03.2019	31.12.2019
État, impôts et taxes	149.495	501.668	167.615
Redevance CMF	45.856	62.908	49.845
Jetons de présence	7,491.212	7,478.999	5,999.449
Rémunération CAC	3,007.893	768.243	2,466.275
Diverses Publications	2,981.960	1,146.161	5,749.200
Autres Créditeurs divers	2,043.575	1,818.673	2,014.963
Sommes à régler / Achats de titres :	0.000	0.000	3,199.218
Total	15,719.991	11,776.652	19,646.565

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.03.2020** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2020 (en nominal)

- Montant : 518,200.000 Dinars
- Nombre de titres : 5.182
- Nombre d'actionnaires : 12

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 387,600.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.876

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 392,100.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3.921

Capital au 31.03.2020 : **536,314.565 dinars**

- Montant en nominal : 513,700.000 dinars
- Sommes non Capitalisables (1) : **17,218.973 dinars**
- Sommes capitalisées (2) : **5,395.592 dinars**
- Nombres de titres : 5.137
- Nombre d'actionnaires : 11

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **17,218.973 Dinars** au 31.03.2020 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	61,153.023
1- Résultat non capitalisables de la période	-43,141.917
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-53,284.704
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	11,738.487
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-1,595.700
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-792.133
<input type="checkbox"/> Aux émissions	44,522.392
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-45,314.525
Total des sommes non capitalisables	17,218.973

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.03.2020 à **5,395.592 Dinars**, se détaillent comme suit :

1- Sommes capitalisées des exercices antérieurs	5,442.857
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-47.265
<input type="checkbox"/> Aux émissions	4,071.114
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-4,118.379
Total des sommes capitalisées	5,395.592

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 31.03.2020 se détaille ainsi :

Rubriques	31/03/2020
Résultat capitalisable de la période	-5,156.867
Régularisation du résultat capitalisable de la période	72.867
Résultat capitalisable de l'exercice clos	-4,943.873
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	42.932
Sommes capitalisables	-9,984.941

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31.03.2020	31.03.2019
• Revenus des placements	0.493	0.531
• Charges de gestion des placements	-0.589	-0.652
• Revenus net des placements	-0.096	-0.121
• Autres charges d'exploitation	-0.908	-0.742
• Résultat d'exploitation	-1.004	-0.862
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.014	0.027
Sommes capitalisables de la période	-0.990	-0.835
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.014	-0.027
• Variation des +/- values potentielles/titres	-10.373	-3.121
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2.285	0.525
• Frais de négociation de titres	-0.311	-0.054
Résultat net de la période	-9.402	-3.512

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31.03.2020	31.03.2019
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0.533%	0.528%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	0.820%	0.601%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0.907%	-0.699%
Actif net moyen	568,486.908	776,678.951

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT. Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.